



AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 1/14/0300 du 10 avril 2019 de la Ministre de l'Environnement, la société CREOS Luxembourg S.A. a été autorisée à la cessation d'activité du poste de transformation et de répartition 65/20 kV situé à Mersch, 77, rue d'Arlon.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent faire appel contre l'autorisation susdite auprès du Tribunal Administratif.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir le jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 17 avril 2019

le secrétaire,

le bourgmestre,